

## **Annexe 2 et 3**

## 8. L'économie doit contribuer à la construction d'une communauté mondiale pacifique

La paix, c'est-à-dire la cohésion sociale à l'intérieur et le maintien de rapports pacifiques avec l'extérieur, est un des objectifs constants de la gouvernance. Or, comme nous l'avons déjà montré, le fait que notre espace domestique, notre *oïkos*, soit désormais la planète, introduit un changement anthropologique fondamental. Il n'y a plus d'ennemi extérieur. L'ennemi c'est nous-mêmes. L'ennemi c'est en particulier notre rapacité car, comme le disait déjà Gandhi, cette planète est en mesure de satisfaire les besoins de chacun mais non les convoitises de tous (*"There is enough for everybody's need but not enough for everybody's greed"*).

J'examinerai ici à quelles conditions la mondialisation du système de production et d'échange peut contribuer à instituer et à gérer une communauté mondiale pacifique. Si je parle d'abord d'instituer cette communauté, c'est qu'elle n'existe pas encore. Il faut donc commencer par examiner l'économie sous l'angle de sa capacité instituante, de sa capacité à faire des interdépendances,

des solidarités et des dialogues planétaires une réalité quotidienne, tangible, fondée sur la coopération, la responsabilité mutuelle et l'équité. Cette perception d'un intérêt commun, d'une communauté de destin, est, en effet, un préalable à la mise en place d'une gouvernance mondiale à la hauteur des interdépendances et des risques actuels. L'économie aujourd'hui a le visage de Janus : d'un côté visage de paix, de l'autre visage de guerre. Visage de paix parce que la paix vient des interdépendances et que le commerce a besoin de la paix ; visage de guerre par l'exacerbation des concurrences. D'un côté, l'économie contribue, par la multiplication des échanges, à tisser les liens d'une véritable communauté mondiale mais, de l'autre, carburant à la création infinie des besoins, fondant la distinction et le prestige sur la quantité de biens matériels détenus ou consommés, elle pousse cette même communauté mondiale dans une voie sans issue, soit parce qu'elle pousse à une lutte de plus en plus violente entre les régions du monde pour le contrôle de matières premières et d'énergie se raréfiant, soit parce qu'elle pousse à une consommation excessive de ces matières, mettant en péril les grands équilibres de la biosphère dont dépend notre survie commune. L'enjeu est de faire basculer l'économie vers la paix. Quelles que soient les critiques, justifiées, adressées à l'économie actuelle, elle a puissamment contribué, par la multiplicité des échanges, à rétrécir la planète à l'échelle d'un village global : une société monde est en cours de formation sur une Terre patrie, pour reprendre l'heureuse expression d'Edgar Morin. Une société monde aujourd'hui sans règles, droits ou régulations à la hauteur de ce qui serait nécessaire mais une société monde quand même.

Les adolescents du monde présentent de plus en plus de traits communs, utilisent, au sein des classes moyennes, les mêmes jeux Internet, écoutent la même musique, sont scotchés à leur téléviseur pour le mondial de football, recherchent les mêmes marques de vêtements, etc. On peut, bien sûr, y voir le verre à moitié vide, l'uniformisation d'un monde asservi à la publicité, manipulé par les grandes chaînes de télévision. Mais n'oublions pas le verre à

moitié plein : cette identification à des comportements identiques est un moyen de déconstruire l'image de l'ennemi.

Le fonctionnement des entreprises multinationales elles-mêmes, au moins au niveau de leurs cercles dirigeants, n'est pas sans rappeler celui de la Commission européenne : les équipes sont le plus souvent multinationales et multiculturelles. Un apprentissage d'une portée historique s'y opère. Cet apprentissage a ses limites et ses contreparties négatives : il s'opère au niveau d'une « élite » de plus en plus coupée du peuple ; souvent l'échange ne se fait que sur la base d'une culture économiciste d'inspiration américaine. Ne boudons toutefois pas notre plaisir. Comme à propos de la musique, la déconstruction de l'ennemi, qui découle d'une activité quotidienne partagée, garde l'essentiel de sa valeur.

Tous les génocides, à commencer par le dernier en date, celui du Rwanda, commencent par une construction symbolique : la déshumanisation de l'autre, qui justifie ensuite que l'on en purge la planète. Le mouvement actuel de libre-échange, souvenons-nous, a été lancé après la Seconde Guerre mondiale dans une perspective de construction de la paix. Le monde avait fait l'expérience suicidaire de ce que pouvait représenter le mouvement de repli de chaque peuple derrière ses frontières. La construction de l'Europe a été la réponse à ce repli. Son objectif premier a été, et demeure, la construction de la paix. L'unification du marché au sein de l'Union européenne n'a jamais été un but en soi mais la réponse à l'échec de la construction politique de l'Europe en 1953. Pour les mêmes raisons, à l'échelle du monde, nous ne disposons, pour construire la paix, que d'une solution : la marche en avant vers une mondialisation responsable, plurielle, solidaire et maîtrisée.

Bien entendu, une communauté ne se construit pas seulement en écoutant la même musique ou en buvant du Coca-Cola. Pour que l'économie bascule résolument du côté de la paix, je vois deux conditions essentielles.

La première, déjà évoquée, est de la fonder sur un socle éthique commun, comme la Charte des responsabilités humaines. Ceci implique, bien au-delà des formes actuelles de responsabilité sociale

des entreprises (RSE), de mettre la responsabilité au centre de tout processus de production et d'échange. J'en ai déjà donné quelques illustrations à propos de la responsabilité des dirigeants, mais il faudra aller beaucoup plus loin dans le droit international et mettre la responsabilité – aux trois sens que lui donne la Charte des responsabilités humaines – à la même hauteur que les règles de concurrence du commerce.

La seconde est que des régimes de gouvernance mondiale de la production et de l'échange soient définis pour chacune des quatre catégories de biens et services, en conformité avec leur nature. C'est à cette définition que je vais m'attacher ici en reprenant ce qui a été dit pour chacun d'eux au chapitre précédent et en précisant la dimension mondiale.

J'ai récapitulé, dans les cartes en annexe pages 547 à 557 et qui illustraient le chapitre 2, les régimes de gouvernance qui s'appliquent aux quatre catégories de biens et de services. Ces régimes prennent en compte à la fois la catégorie et diverses autres caractéristiques, comme le caractère diffus ou concentré des biens et la coïncidence ou la dissociation des gestionnaires et des bénéficiaires. Je me bornerai ici à récapituler ce que cela implique pour la communauté mondiale. Le simple fait d'en établir la liste et d'engager un processus de dialogue avec un calendrier pour examiner les mécanismes de régulation et de préservation de chacun d'eux est instituant pour la communauté mondiale.

Commençons par les biens de catégories 1, ceux qui se détruisent en se partageant. Ce sont tous des biens communs mondiaux mais ils sont très divers, de sorte que, si dans chaque cas la communauté mondiale est concernée, les solutions à préconiser varient.

J'en viens maintenant aux biens de catégorie 2. Ce sont ceux qui se divisent en se partageant mais ne sont pas en quantité infinie. Ils forment la vaste catégorie des ressources naturelles. Ils sont, eux aussi, au cœur de la construction de la communauté mondiale. Parler de communauté revient à dire que « l'autre est semblable à moi ». C'est ainsi que chez beaucoup de peuples, la manière dont la communauté se désigne et que l'on a pris pour un

nom propre signifie tout bonnement : l'homme. L'autre, semblable à moi, a le même droit imprescriptible aux bienfaits de la planète qui ne sont pas créés par les hommes. Que l'on associe à ces bienfaits une transcendance, la providence divine, ou qu'on les traite comme le résultat de l'histoire de l'univers, la conclusion est la même. Dès lors, chaque individu et chaque peuple doit avoir un droit équivalent à ces ressources. C'est ce qui fonde le principe d'une dette écologique imprescriptible. L'œconomie implique donc non seulement de ne pas prélever sur la planète, globalement, plus que ce qu'elle ne peut régénérer, question que nous allons traiter plus loin, mais aussi que les droits d'usage sont équivalents.

Le mécanisme du marché des droits à émettre des gaz à effet de serre, instauré par le protocole de Kyoto, constitue la première tentative, oh ! combien timide, de faire le lien entre l'œconomie et la gestion des biens de catégorie 2. L'introduction de la notion de « droits à émettre » a donné une base matérielle à la prise en compte dans l'évaluation des actifs d'une entreprise des impacts sur l'environnement. C'est un premier pas vers une approche plus responsable de l'investissement. Reconnaître le droit égal de chaque individu à une part des richesses de la nature donne une base philosophique et comptable à la dette écologique. La dette des pays riches à l'égard des plus pauvres, correspondant aux prélèvements du passé, devrait se solder par un transfert technologique massif.

Passons maintenant aux biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité indéfinie, les biens de catégorie 3. Ils sont au cœur de l'échange marchand. Eux aussi tissent la trame d'une communauté mondiale. La production et l'échange sont constitutifs du lien social. Mais, pour que celui-ci soit tangible, il faut qu'il soit rendu visible. Cela implique que chaque filière majeure de production soit visualisée. La traçabilité au sein de chaque filière et la personnalisation de l'échange impliquent la construction d'un vaste système mondial d'information appelé à devenir lui-même un nouveau bien commun.

Le marché mondial n'a rien à voir avec le « marché parfait » de la théorie économique. C'est une construction sociale structurée par les très grandes entreprises qui organisent autour d'elles les filières, ce que les anglo-saxons appellent les chaînes de valeur ajoutée. Au lieu de le déplorer et de chercher, au nom de la théorie, à réintroduire des simulacres de concurrence, ne vaut-il pas mieux en prendre acte et tenter de construire des systèmes de relations stables au sein desquels la traçabilité est la règle et à travers lesquels se négocie le partage de la valeur ajoutée ? C'est l'hypothèse que j'exposerai au chapitre 6.

L'évolution des préférences des consommateurs est aujourd'hui déterminée par l'offre et par les technologies disponibles (*technology push*) plutôt que l'offre n'est déterminée par l'expression des désirs des consommateurs (*demand pull*). Les exemples d'Internet, du téléphone mobile ou des organismes génétiquement modifiés le montrent. Le fameux slogan de Sony, « Vous l'avez rêvé, Sony l'a fait », est beau et faux. En réalité, Sony l'a fait et vous convainc que c'est précisément ce dont vous rêviez ! Dès lors la question se trouve posée, dans l'institution de la communauté mondiale, d'une expression des préférences collectives qui soit plus consciente, moins conditionnée par des logiques de profit que les mécanismes actuels. L'expression de préférences collectives à différentes échelles géographiques n'implique pas le retour à une planification rigide. L'exemple de l'établissement tous les sept ans d'un programme cadre de recherche par l'Union européenne, indique une voie possible. Le septième programme cadre, qui démarre en 2009, ne va pas dans la direction que je préconise ici mais le mécanisme, lui, peut être utilisé à l'échelle mondiale comme expression de préférences collectives.

La communauté mondiale, si elle est relayée par un consensus des grands États, n'est pas démunie de moyens d'action. Les industriels, pour s'engager dans des voies innovantes, ont besoin de prévisibilité donc de l'expression de ces préférences collectives. L'exemple de la réorientation des industriels vers des automobiles, des systèmes de chauffage ou des équipements électroménagers

plus économes en énergie le prouve. Comment ne pas rêver à un mécanisme instituant qui amènerait tous les sept ans, par exemple, la communauté mondiale constituée en différents « collègues » – parlementaires, entreprises, investisseurs, consommateurs, scientifiques – à mettre en débat les préférences collectives pour la période à venir ?

Enfin, les biens qui se multiplient en se partageant, dits de catégorie 4, sont, par essence, des biens constructeurs de communauté puisqu'ils se développent par l'échange, la mutualisation, le partage. De multiples exemples en ont été donnés et il serait fastidieux de les reprendre tous ici. Je m'en tiendrai à quelques illustrations. Tout d'abord celui des semences. Leur richesse vient de la mutualisation. La construction d'un système mondial d'échange de semences paysannes, d'un vaste forum d'offres et de demandes constitué comme un réseau mondial d'échange de savoirs symboliserait à merveille une communauté en formation. De même, le partage d'expériences entre territoires. Qui a su réaliser des villes propices à la cohésion sociale et à l'économie de l'énergie ? Comment concevoir les audits sociétaux ? Comment gérer à une échelle géographique donnée les ressources en eau ? Comment utiliser Internet pour vivifier la démocratie ? Les exemples sont innombrables où la libre circulation de l'expérience créerait des effets de proximité humaine, des groupes d'affinité, des communautés comme celles qui se forment autour des logiciels libres.

Dernier exemple, la symbolique de la numérisation des œuvres artistiques et littéraires. Les projets de Microsoft et de Google font couler beaucoup d'encre. Il est évident qu'ils sont inacceptables s'ils aboutissent à la privatisation et à la marchandisation de biens qui se multiplient en se partageant. Comme on l'a dit, c'est faire sortir l'économie de son domaine de légitimité et cela ne durera pas longtemps. En revanche, qui serait insensible à cette utopie d'une bibliothèque d'Alexandrie du XXI<sup>e</sup> siècle, numérisée, où l'on trouverait l'essentiel des productions de l'esprit humain depuis la nuit des temps ? Le slogan du *New York Times* était : le journal qui publie tout ce qui vaut la peine d'être publié. Comment



ne pas rêver d'une bibliothèque qui réunirait tout ce qui vaut la peine d'être réuni, conservé, mis à la disposition de tous ?

La construction d'une communauté mondiale suppose la conduite de projets communs. « Donnez-leur une tour à construire et vous en ferez des frères » : les tours à construire sont innombrables. Avec notre vieille vision du rapport homme-nature, caractérisée par une volonté de puissance et de domination, nous ne voyons les projets communs que dans les exploits scientifiques et techniques : la conquête de l'espace, le décodage du génome humain, pour ne citer que deux exemples. Mais je crois, suivant en cela les réflexions de Thierry Gaudin<sup>80</sup>, que les projets du futur viseront à jardiner la planète, à boucler en quelque sorte le cycle symbolique de la Genèse : l'homme, chassé du jardin d'Eden, est appelé à transformer la planète en un jardin commun à tous les hommes, mobilisant au service de cet objectif toutes les ressources que l'on voudra de la science et de la technique. Voilà la vision de l'œconomie de Carl von Linné appliquée à notre nouvel *oïkos*, la planète.

80. Thierry Gaudin, Fondation 2100.